



Saint-Loup-Lamairé, le 27 mars 2015

Compte-rendu de la commission « Gestion quantitative de la ressource en eau » de la CLE du SAGE du Thouet.

Le 25/03/2015 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

- M. Olivier CUBAUD** : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Jean-Pierre ANTOINE : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Samuel CHARPENTEAU : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
M^{me} Françoise BOURLLOT : Conseil Général de Maine-et-Loire
M. Vincent BLU : Conseil Général de la Vienne
M. Cyrille GONNORD : Conseil Général des Deux-Sèvres
M. Cyril GRIMAN : Syndicat des Eaux du Val du Thouet
M. Pierre BIGOT : SIVU de la Vallée de la Dive
M. Vincent HARDY : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
M. Christian BARBIER : Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire
M. Yann NICOLAS : FDPPMA 49
M. Édouard BRANGEON : FDPPMA 86
M. Jean THARRAULT : Association Sauvegarde de l'Anjou
M^{me} Eugénie MUSSO : UNICEM Poitou-Charentes
M. Jean-Christophe POUVREAU : Association des Irrigants de la Vienne
M. Jean-Michel GOULARD : Association des Irrigants Réalimentés par les Barrages
M. Pierre DAVID : Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs Poitou-Charentes
M. Nicolas CORNUAULT : DDT des Deux-Sèvres
M. Côme DURAND : DREAL Poitou-Charentes
M. Yannick OLIVIER : DREAL Poitou-Charentes
M. Alexis PACAUD : Technicien SAGE Thouet
M. Pierre PÉAUD : animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

- M. Hubert BAUFUMÉ** : Communauté de Communes du Pays Loudunais, 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Louis-Marie GREGOIRE : Mairie d'Argenton-l'Église

M. Christophe CHATIN : Syndicat des Eaux du Val du Thouet
M^{me} Claire VRIGNAUD : SPL du Cébron
M. Claude DEVAUD : Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes
M. Alexandre CHAIGNEAU : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
M. Jean-Paul SOUTIF : FDPPMA 49
M. Claude TALINEAU : FDPPMA 79
M. François-Marie PELLERIN : Poitou-Charentes Nature
M^{me} Marie-Christine CHAPALAN : Association des amis des moulins des Deux-Sèvres Bocage Vendéen Gâtine
M. Gilles DAILCROIX : DDT des Deux-Sèvres
M^{me} Florence BARRE : Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. Jean-François LUQUET : ONEMA Inter-Région Centre Poitou-Charentes
M. François RICHARD : ONEMA Deux-Sèvres

Monsieur CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet, accueille les participants et les remercie d'être présents à cette deuxième commission « qualité » de la CLE du SAGE Thouet. Après s'être présenté ainsi que Monsieur ANTOINE, 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet, il précise l'objectif de cette séance, à savoir la présentation de l'état initial du SAGE qui sera soumis à la validation de la CLE lors de la séance plénière du 15 avril 2015. La parole est ensuite donnée à Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet, pour annoncer l'ordre du jour et débiter la présentation :

- 1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial**
- 2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet**
- 3. État des masses d'eau DCE**
- 4. Données sur le volet « quantité » de l'état initial**
- 5. Consultation projet SDAGE 2016 – 2021**

Les trois premiers points inscrits à l'ordre du jour serviront de base pour chacune des commissions.

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial

Les objectifs et le rôle des commissions thématiques ainsi que les différentes étapes de l'élaboration du SAGE sont rappelés. Il est précisé que l'état initial consiste à synthétiser les données et connaissances existantes sur la ressource en eau, les milieux aquatiques, les usages et les acteurs sur le bassin du Thouet, ainsi que sur la réglementation existante. L'état initial doit également mettre en évidence les éventuels manques qui pourraient être complétés par des études complémentaires.

Par la suite, le diagnostic devra permettre de mettre en évidence les interactions entre les milieux, les pressions, les usages, les enjeux environnementaux, ...

Concernant le calendrier, l'objectif est de présenter, pour validation par les membres de la CLE, l'état initial du SAGE lors de la prochaine séance plénière de la CLE le 15 avril 2015 et ainsi permettre de lancer la phase de diagnostic. Les différentes données abordées dans l'état initial sont rappelées (cf. présentation).

2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet

Alexis PACAUD, technicien du SAGE Thouet, présente ensuite brièvement le contexte administratif, hydrographique, orographique, climatique et géologique du bassin du Thouet. Un point est également fait sur les caractéristiques de l'occupation du sol et les ensembles paysagers du bassin.

3. État des masses d'eau DCE

Cette partie présente l'état des masses d'eau du bassin en 2011 (données mises à jour en juillet 2014) ainsi que les délais d'atteinte du bon état écologique définis dans le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015.

Sur ce point, Pierre PÉAUD rappelle que le projet de SDAGE 2016-2021 est en cours de consultation et que ce nouveau SDAGE redéfinira les délais d'atteinte du bon état écologique.

4. Données sur le volet « quantité » de l'état initial

Pierre PÉAUD présente les données sur les stations hydrologiques du bassin et les débits de « référence » des principaux cours d'eau. Il est mis en avant que, lors des périodes de crues, les cours d'eau connaissent des écoulements brutaux et immédiats alors qu'en période estivale, ils peuvent être soumis à des étiages sévères.

M. ANTOINE relève que la destruction des zones humides accentue ces phénomènes.

M. BARBIER ajoute que l'urbanisation est également à l'origine de la destruction des zones humides.

M. THARRAULT complète en indiquant que, lors des périodes pluvieuses, le lessivage du sol en lien avec la destruction des haies et des zones humides, est à l'origine d'un apport conséquent de sédiments dans les cours d'eau.

Ensuite une présentation des suivis des assecs est faite avec les données de l'Observatoire National Des Étiages (ONDE), le Réseau Départemental d'Observation des Écoulements (RDOE) et le Réseau d'Observation des Crises d'Assecs (ROCA).

M. BRANGEON indique que les fédérations de pêche réalisent également des suivis sur le réseau hydrographique et que des données peuvent être récupérées pour compléter ce volet.

Sur les données piézométriques, M. BRANGEON remarque que pour la partie du bassin de la Dive, les conclusions sur l'évolution de la nappe sont à modérer et qu'il serait intéressant de reprendre les conclusions de l'étude faite par le BRGM sur ce territoire.

Ensuite un point est réalisé sur la gestion de la ressource en période d'étiage.

M. CORNUAULT relève que pour une meilleure lecture des arrêtés « cadre sécheresse », il serait plus pertinent de distinguer, dans les tableaux présentés, la période printanière de la période estivale.

M. BIGOT remarque que les cours d'eau du bassin de la Dive amont sont régulièrement en assecs, alors que ce sous bassin est un de ceux les moins concernés par la mise en place d'arrêtés « sécheresse ». Il s'interroge donc sur la pertinence des outils de mesure.

M. HARDY ajoute, qu'il vaut mieux, soit parler du nombre de jours où le seuil de coupure a été franchi soit du nombre d'arrêtés pris, plutôt que le nombre de semaines.

M. NICOLAS complète en indiquant que parfois le seuil de coupure est franchi mais qu'aucun arrêté n'est pris.

Pour les données sur « l'encadrement des prélèvements », les volumes prélevables notifiés par le Préfet sont présentés. Pierre PÉAUD ajoute que cette notification précise que certaines caractéristiques du territoire n'ont pas été prises en compte dans la définition des volumes et que de nouvelles données acquises par la SAGE pourraient entraîner une révision.

M. HARDY informe que ces volumes ont été déterminés à l'aide d'un seul modèle et que les volumes pour l'irrigation ne sont pas assez importants pour satisfaire l'ensemble des besoins. Toutefois, en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), ils doivent se baser sur ces volumes pour les répartir entre les différents irrigants du territoire. Il ajoute, que les services de l'État ont validé pour l'instant, le fait de ne pas différencier les volumes printemps/été mais que cette solution n'est que provisoire.

M. GOULARD insiste sur la nécessité de réviser ces volumes qui sont primordiaux pour maintenir l'activité agricole sur le territoire.

Cette notification des volumes prélevables indique, que l'acquisition de nouvelles données sur l'impact des plans d'eau est nécessaire. Pierre PÉAUD rappelle qu'une étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet est actuellement portée par le SAGE. Les résultats de ce premier travail seront présentés lors de la CLE du 15 avril 2015.

Ensuite les volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation et l'industrie sur le bassin sont présentés.

M. ANTOINE relève que l'entreprise de la « Coopérative des producteurs » de Doué-la-Fontaine ne doit pas être exactement sur le périmètre du SAGE mais qu'il est important de la prendre en compte car les prélèvements ont lieu dans la nappe.

M. BLU confirme en ajoutant que les nappes souterraines ne s'arrêtent pas aux limites du bassin.

Pour le volet « inondation », M. BIGOT précise que ces phénomènes peuvent également concerner les terres agricoles en plus des risques que l'on connaît pour les habitations.

Enfin, M. THARRAULT ajoute que les phénomènes de crues et d'inondations peuvent être accentués, sur la partie aval du bassin, par la Loire qui peut empêcher le Thouet de s'écouler.

5. Consultation projet SDAGE 2016 – 2021

Il est rappelé que le projet du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 est en cours de consultation auprès des instances et du grand public. Les dates de la consultation ainsi que les adresses des sites internet faisant référence à cette consultation sont indiquées aux membres de la commission (cf. présentation).

Aucune autre remarque n'est soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la commission et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Commission « Gestion quantitative de la ressource en eau »

- 25/03/2015 -

Ordre du jour

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial
2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet
3. État des masses d'eau DCE
4. Données sur le volet « quantité » de l'état initial
5. Consultation projet SDAGE 2016 - 2021

Ordre du jour

1. **Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial**
2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet
3. État des masses d'eau DCE
4. Données sur le volet « quantité » de l'état initial
5. Consultation projet SDAGE 2016 - 2021

Élaboration d'un SAGE

Le SAGE Thouet :

- Outil stratégique de planification au niveau local = recherche de l'équilibre durable entre protection des milieux aquatiques, de la ressource et des usages
- Fixe les objectifs de qualité à atteindre et délai pour respecter les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)
- Décline les actions et moyens à mettre en œuvre

Un SAGE se compose :

- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) : opposable à l'administration
- Règlement : opposable aux tiers et à l'administration



Le SAGE Thouet

Périmètre du SAGE Thouet = arrêté inter-préfectoral du 20 décembre 2010

Commission Locale de l'Eau en place depuis le 31 janvier 2012

Structures porteuses : SMVT et Saumur Agglomération

Enjeux pré-identifiés pour le SAGE Thouet :

- ✓ La sécurisation en eau potable
- ✓ La reconquête de la qualité des eaux de surface
- ✓ La gestion quantitative de la ressource
- ✓ La protection des têtes de bassin versant et des Espaces Naturels Sensibles
- ✓ Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau
- ✓ La valorisation touristique et la maîtrise des loisirs liés à l'eau

L'état initial et le diagnostic du SAGE doivent permettre de confirmer et/ou compléter ces enjeux

Rédaction de l'état initial

- État initial :
 - Permet de caractériser la ressource, les milieux, les usages, les acteurs, la réglementation
 - Cible les manques et moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE

= Constat de la situation actuelle

État initial du SAGE Thouet composé de 7 parties :

- **Partie 1** : Caractéristiques générales du bassin du Thouet
- **Partie 2** : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- **Partie 3** : Analyse quantitative de la ressource en eau
- **Partie 4** : Analyse du milieu aquatique
- **Partie 5** : Activités et usages liés à la gestion de l'eau
- **Partie 6** : Acteurs et politiques actuelles en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- **Partie 7** : Détermination des manques et des moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet

Ce document est accompagné d'un atlas cartographique.

Contenu de l'état initial

Partie 1 : Caractéristiques générales du bassin du Thouet

- Situation administrative
- Réseau hydrographique, relief, climat, géologie, pédologie, occupation du sol, paysages
- Espaces naturels remarquables

Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux

- Contexte réglementaire
- Qualité des masses d'eau superficielles
- Qualité des masses d'eau souterraines
- Qualité des masses d'eau « plan d'eau »

Partie 3 : Analyse quantitative de la ressource en eau

- Hydrologie
- Assec
- Piézométrie
- Gestion de la ressource en période d'étiage
- Encadrement des prélèvements, prélèvements
- Risque d'inondation

Partie 4 : Analyse du milieu aquatique

- Têtes de bassin versant
- Zones humides
- Espèces protégées / envahissantes
- Peuplements piscicoles
- Continuité écologique

- Plans d'eau
- Qualité des milieux aquatiques

Partie 5 : Activités et usages liés à la gestion de l'eau

- Population
 - Alimentation en eau potable
 - Assainissement collectif et non collectif
- Agriculture
- Industrie
- Activités de loisirs et touristiques

Partie 6 : Acteurs et politiques actuelles

- Acteurs et compétences (État, établissements publics, collectivités, ...)
- Politiques locales gestion de l'eau et milieux aquatiques (CTMA, grenelle)
- Politiques locales d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, ...)

Partie 7 : Détermination des manques et moyens

- Études techniques complémentaires
- Actions de communication et supports d'information

Rôle des commissions

- Premières convocations des 3 commissions en mai 2013
- Impliquer progressivement les membres de la CLE et des intervenants extérieurs dans la rédaction de l'état initial
- Recueillir la perception de chacun et identifier les manques
- Constitution de 3 commissions thématiques :
 - Gestion qualitative de la ressource en eau
 - Gestion quantitative de la ressource en eau
 - Gestion et valorisation du milieu naturel et aquatique
- Mars 2015 : faire remonter les remarques avant présentation et validation par la CLE du 15 avril 2015

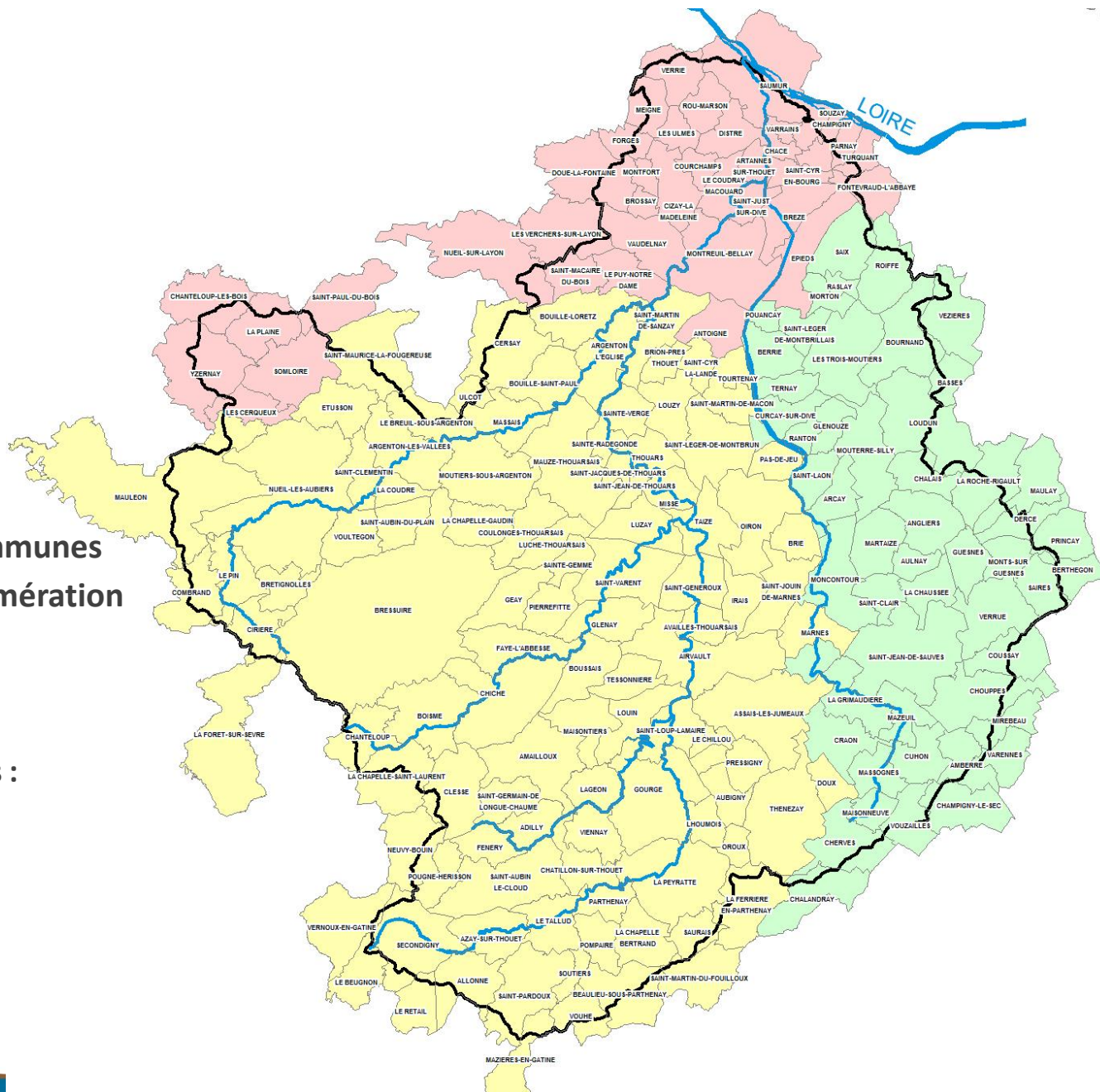
Ordre du jour

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial
2. **Caractéristiques générales du bassin du Thouet**
3. État des masses d'eau DCE
4. Données sur le volet « quantité » de l'état initial
5. Consultation projet SDAGE 2016 - 2021

Le bassin versant du Thouet

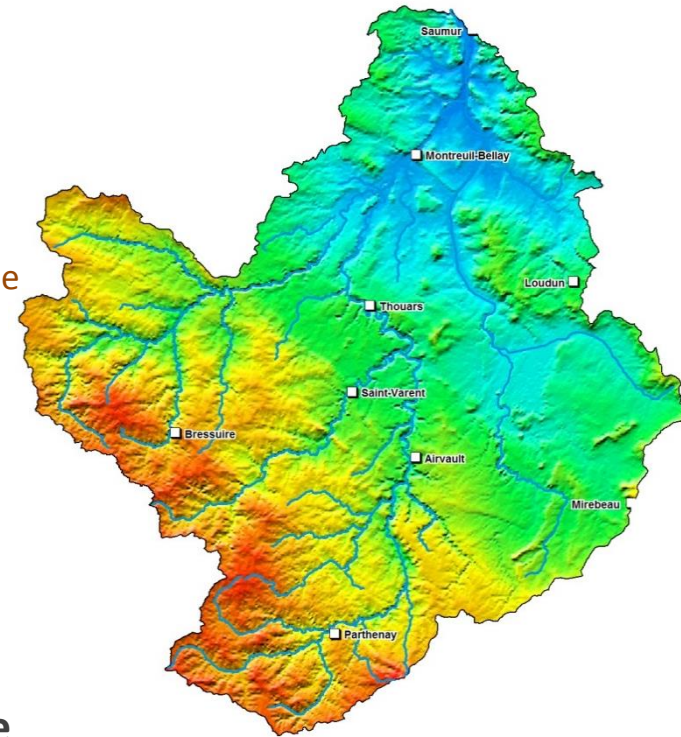
2. Caractéristiques générales

- 3 375 km²
- 2 régions
- 3 départements :
 - Deux-Sèvres : 65 %
 - Vienne : 22 %
 - Maine-et-Loire : 13 %
- 192 communes
- 11 Communautés de Communes
- 3 Communautés d'Agglomération
- 230 640 habitants
- Agglomérations principales :
 - Saumur (27 523 hab.)
 - Bressuire (18 966 hab.)
 - Parthenay (10 300 hab.)
 - Thouars (9 462 hab.)
 - Loudun (6 819 hab.)

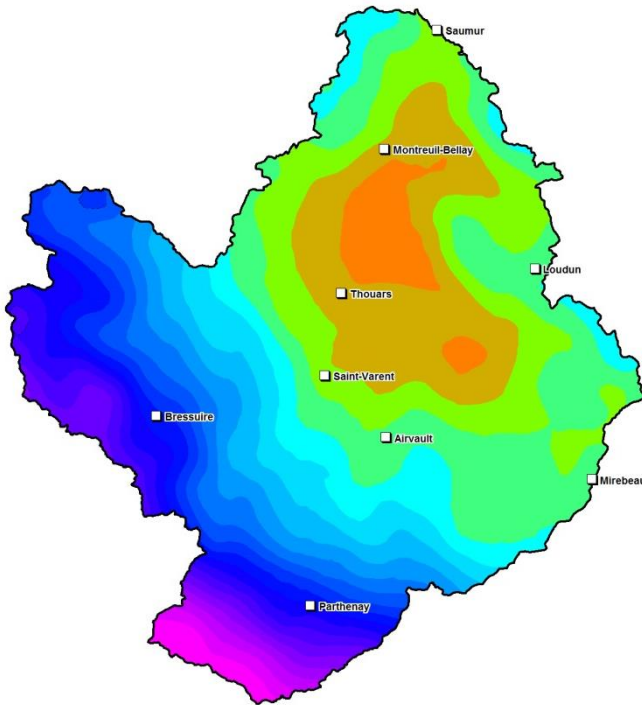


Relief / Climat

- 2 unités distinctes :
 - Au sud-ouest de Thouars à l'ouest du Thouet : zone bocagère à topographie ondulée (Gâtine), altitude moyenne 200m
 - Au nord-Est de Thouars à l'est du Thouet : zone de plaine, altitude moyenne de 100m
- Altitude max : 240 m à Secondigny
- Altitude min : 30 m à la confluence avec la Loire
- Pente moyenne du Thouet : 2.5 ‰



- Climat océanique
- Précipitations variables de 550 mm à 1 000 mm/an et gradient thermique liés au relief du territoire
- Bilan des précipitations de 2004 à 2013 (Parthenay, Glénay, Bressuire, Mirebeau, Thouars, Loudun, Montreuil-Bellay et Saumur)
- Bilan climatique pour une année sèche (2005) et une année de forte pluviométrie (2013)



Contexte géologique

- **2 grands ensembles géologiques qui conditionnent la capacité de formation des réserves en eau :**

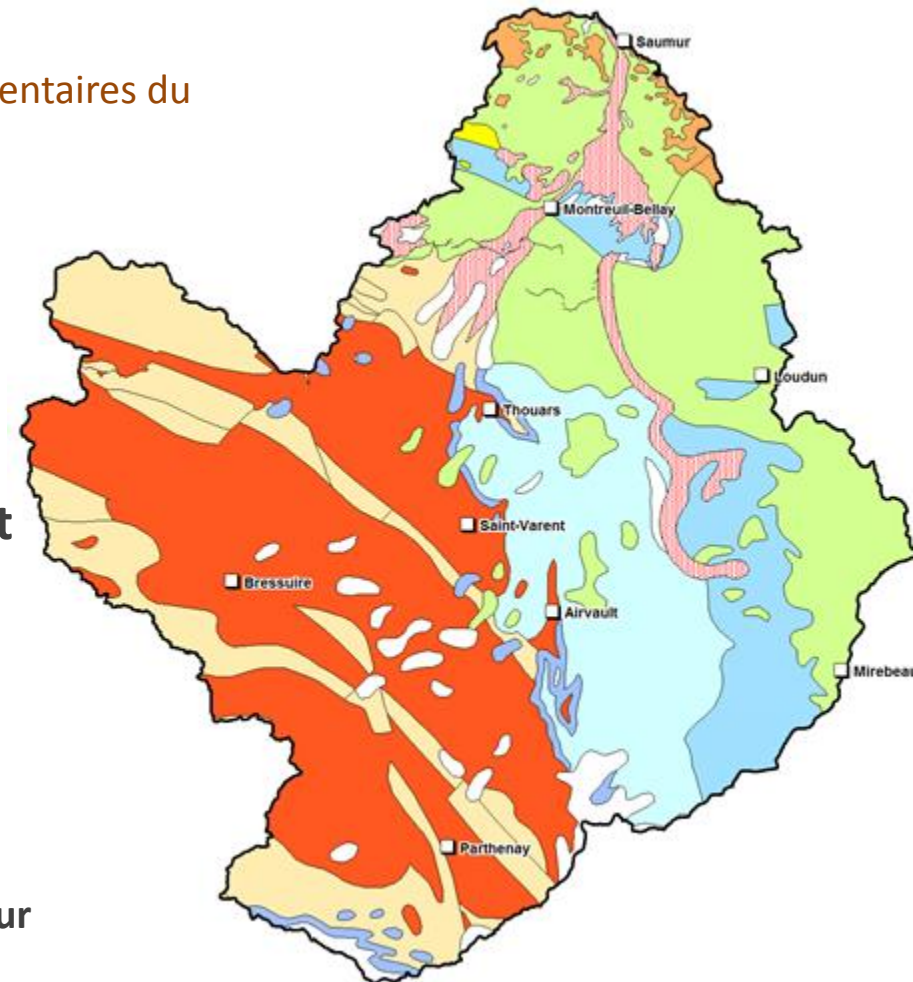
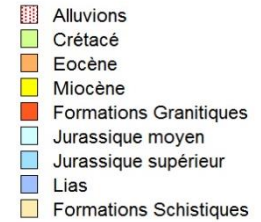
- À l'ouest terrains cristallins du massif armoricain
- À l'est terrains du socle recouverts de roches sédimentaires du bassin parisien

- **Socle parcouru par des failles verticales majeures**

- **Hydrogéologie / principaux aquifères ayant la capacité à former des réserves d'eau :**

- Le Dogger (jurassique moyen)
- Le Jurassique Supérieur
- Cénomaniens inférieur (très localisé)

Explique la localisation des captages d'eau potable sur le bassin

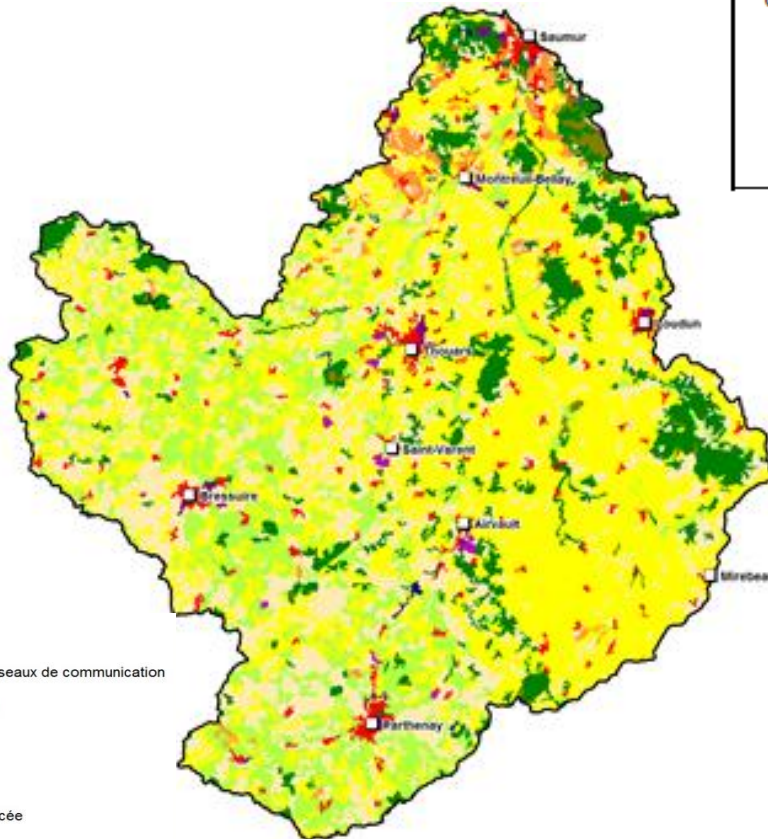


Occupation du sol (Corine Land Cover)

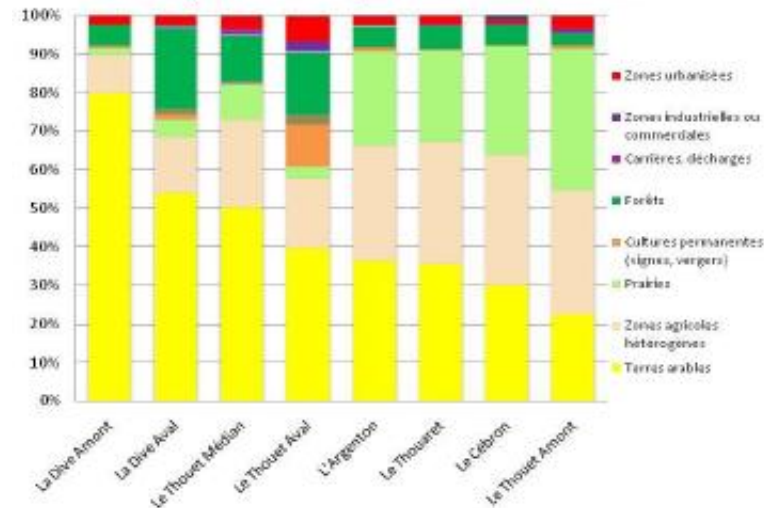
• Principales surfaces :

- Agricoles (86 %)
- Forêts (10 %)
- Zones urbanisées (3 %)

Occupation du sol	Surface en km ²	Pourcentage dans le bassin
Terres arables	1523,00	45,20%
Zones agricoles hétérogènes	779,13	23,13%
Prairies	530,34	15,74%
Forêts	324,53	9,63%
Zones urbanisées	99,08	2,94%
Cultures permanentes (vignes, vergers)	58,45	1,73%
Milieus à végétation arbustives	21,99	0,65%
Zones industrielles ou commerciales	17,22	0,51%
Carrières, décharges	7,47	0,22%
Espaces verts artificialisés	4,25	0,13%
Eaux continentales	3,45	0,10%
Zones humides intérieures	0,25	0,01%



Occupation du sol par sous-bassin versant

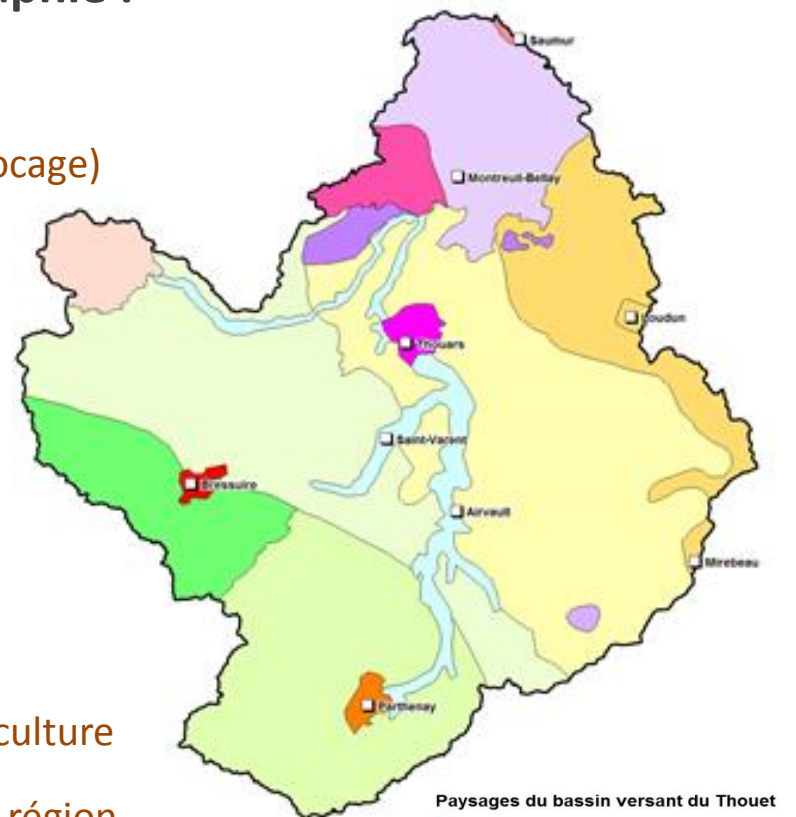


Corine Land Cover 2006 (niveau 2) :

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes (vignes, vergers)
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Zones humides intérieures
- Eaux continentales

- **3 grands ensembles paysagers liés à la topographie :**

- La zone bocagère vallonnée et humide de l'ouest
 - Petites parcelles de prairies dominant (Gâtine, bocage)
- La plaine céréalière de l'est
 - Parcelles de grandes dimensions de cultures (plaines de Neuville, Moncontour et Thouars)
- La plateau vallonné et boisé
 - Zones de cultures céréalières, viticulture et horticulture (vignoble du haut Poitou, de Saumur, val d'Anjou, région du Tuffeau)



Paysages du bassin versant du Thouet

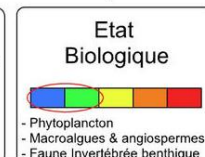
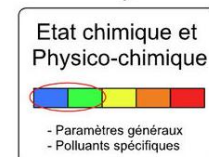
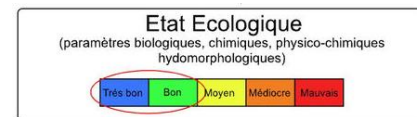
- Bressuire
- Parthenay
- Thouars
- La Gâtine de Parthenay
- La région du tuffeau
- Le Bocage bressuirais
- Le vignoble du Haut Poitou
- Le vignoble saumurois
- Les contreforts de la Gâtine
- Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
- Les vallées du Thouet et de ses affluents
- Le Saumurois
- Le Val d'Anjou
- Les bocages vendéens et maugeois
- Les coteaux du Layon et de l'Aubance

Ordre du jour

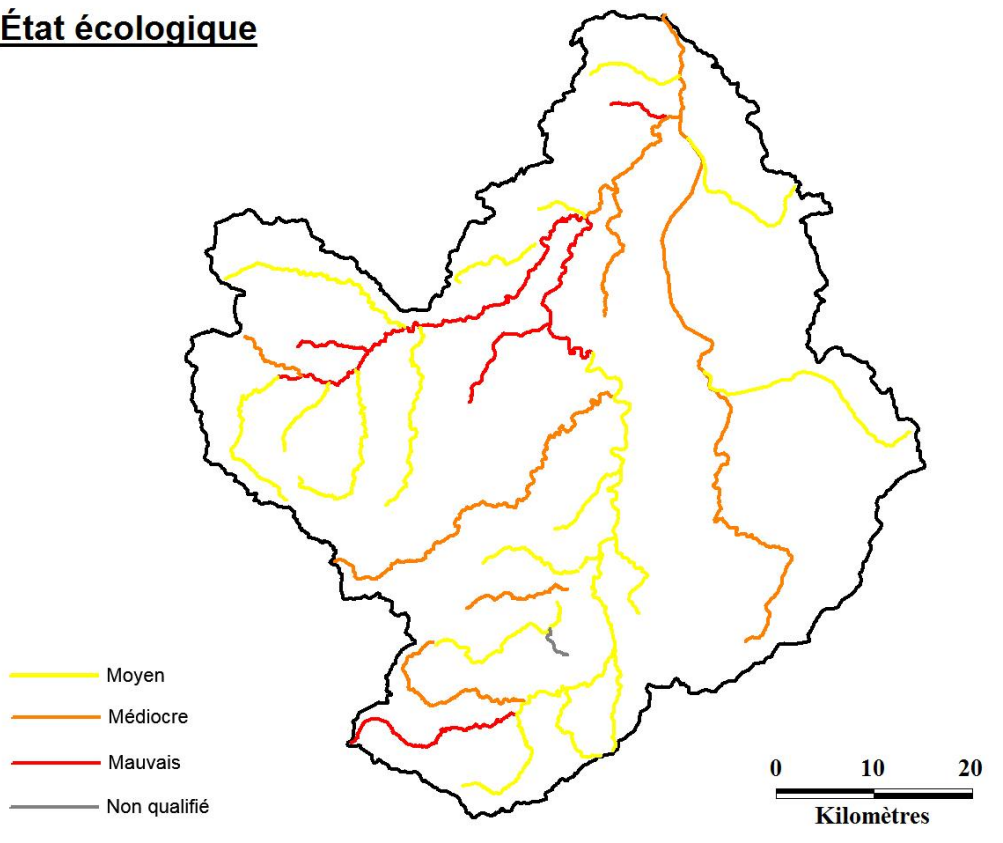
1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial
2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet
3. **État des masses d'eau DCE**
4. Données sur le volet « quantité » de l'état initial
5. Consultation projet SDAGE 2016 - 2021

34 masses d'eau superficielles

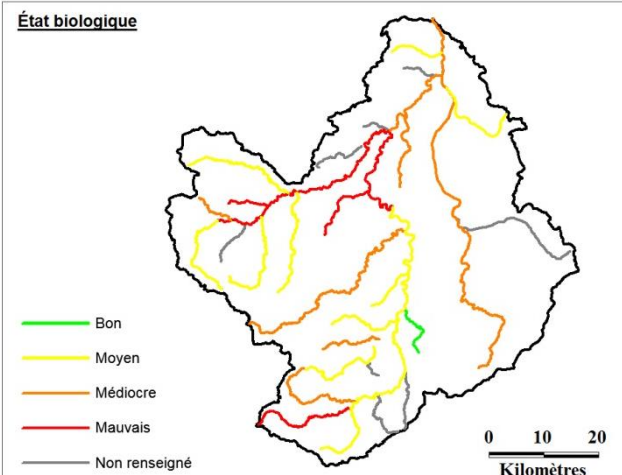
- Aucune des masses d'eau n'atteint le bon état écologique



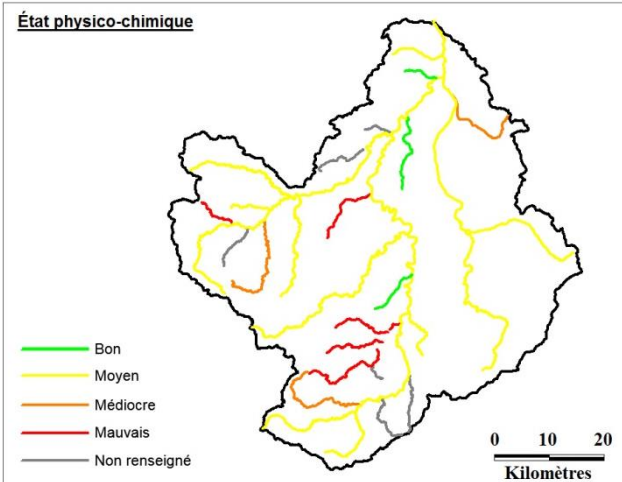
État écologique



État biologique



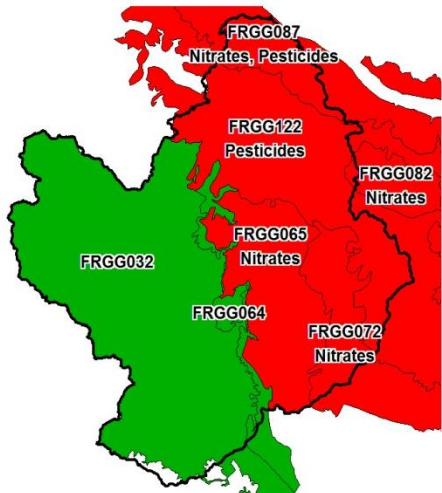
État physico-chimique



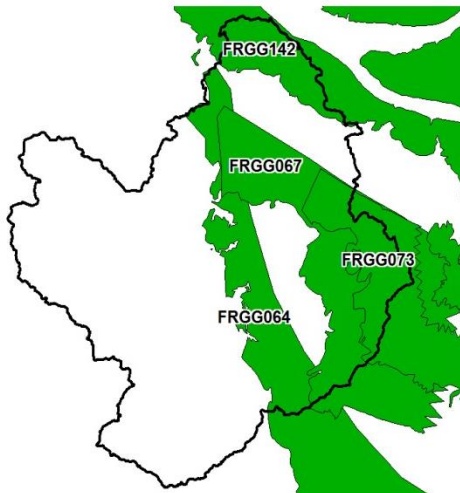
10 masses d'eau souterraines

État qualitatif déclassant pour 5 ME:

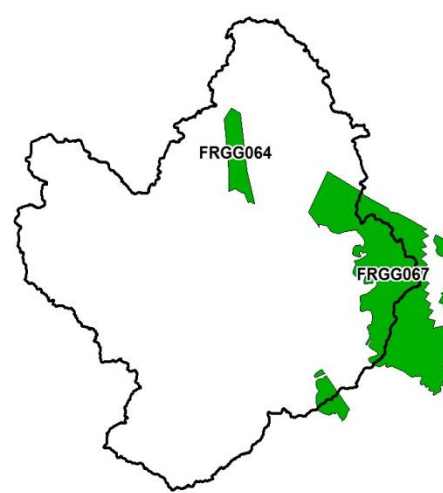
Masses d'eau souterraines de niveau 1



Masses d'eau souterraines de niveau 2

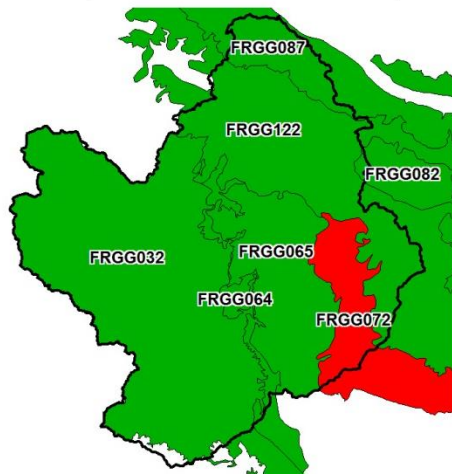


Masses d'eau souterraines de niveau 3

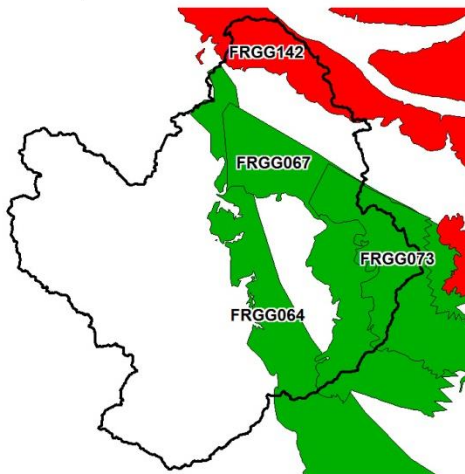


État quantitatif déclassant pour 2 ME:

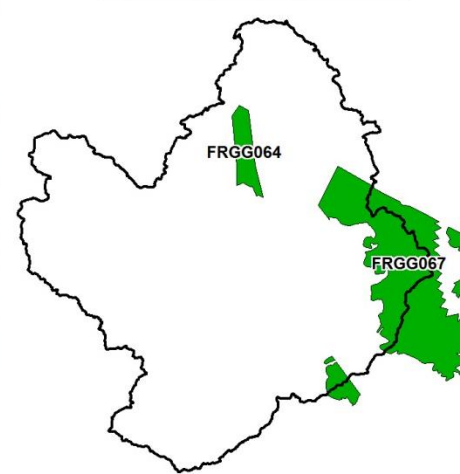
Masses d'eau souterraines de niveau 1



Masses d'eau souterraines de niveau 2



Masses d'eau souterraines de niveau 3



Délais bon état masses d'eau (SDAGE 2010-2015)

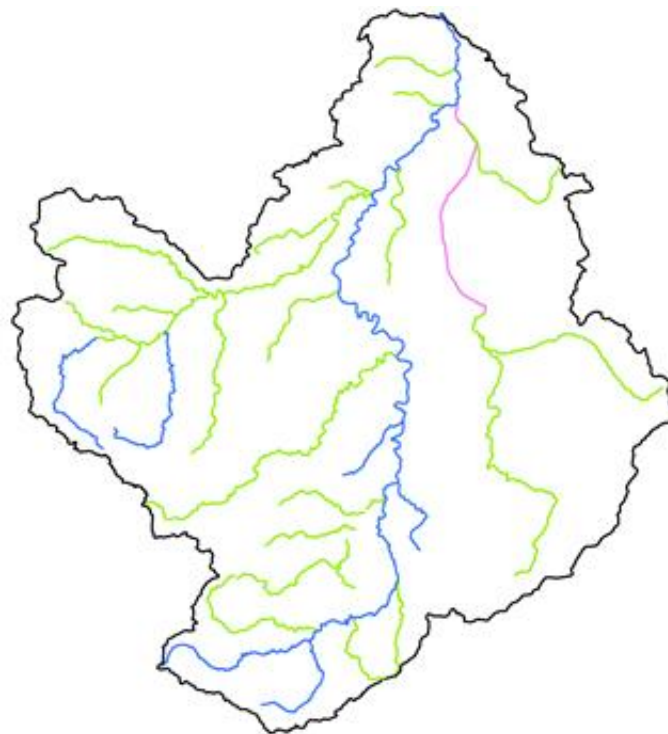
Délai ME superficielles

Objectif écologique:

2015 : 10 ME

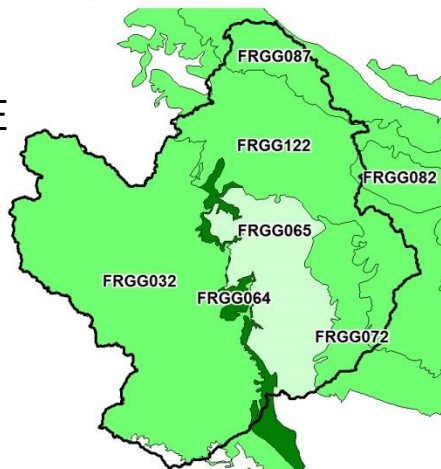
2021 : 23 ME

Moins strict : 1 ME

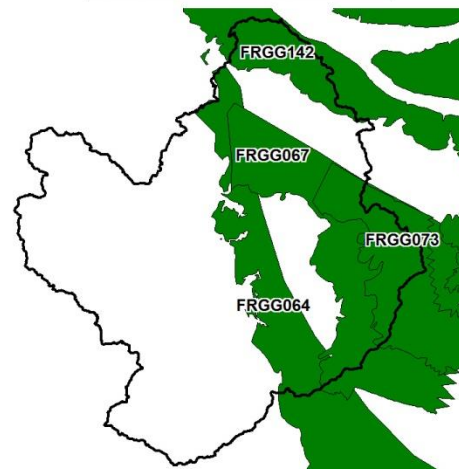


Délai chimique ME souterraines

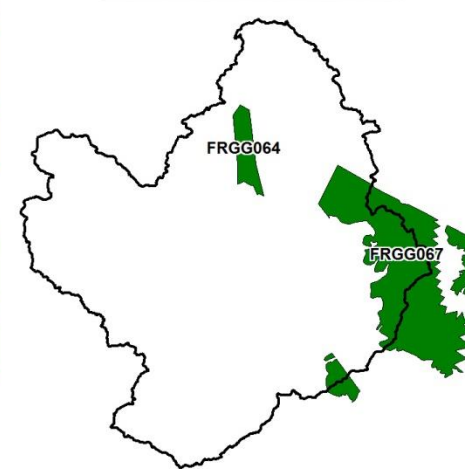
Masses d'eau souterraines de niveau 1



Masses d'eau souterraines de niveau 2



Masses d'eau souterraines de niveau 3



Objectif quantitatif :

2015 pour toutes les ME

Objectif chimique :

2015 : 4 ME

2021 : 5 ME

2027 : 1 ME

État des plans d'eau en 2011

- 1 Masse d'Eau : FRGL140, Retenue du Cébron

Etat écologique : **Mauvais**

Délai écologique : **2021**

Risques : **Macropolluants**

Construction du barrage : 1980 -1982

Superficie : 186 hectares

Volume : 11.5 Mm³

Principales fonctions :

- Eau potable (7 Mm³)
- Irrigation (3 Mm³)
- Débit réservé (1,5 Mm³)



Vue aérienne de la retenue du Cébron (CG 79)

Ordre du jour

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial
2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet
3. État des masses d'eau DCE
4. **Données sur le volet « quantité » de l'état initial**
5. Consultation projet SDAGE 2016 - 2021

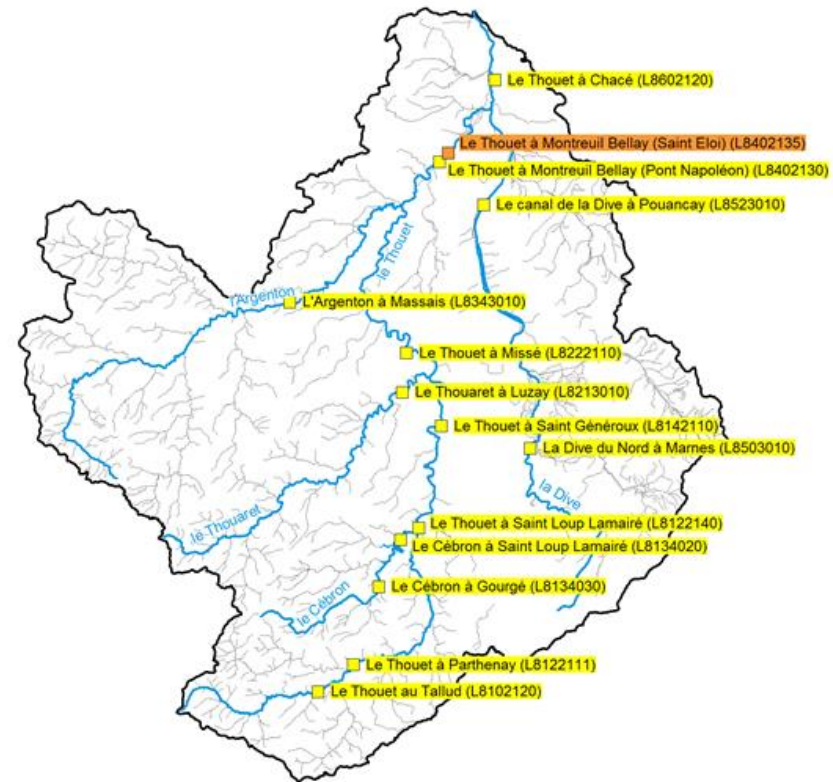
Réseau des stations de mesure : hydrologie

Source des données : Banque Hydro

14 stations sur le bassin (avec données sur les débits)

Tableau 21 : Liste des stations mesures hydrologiques du bassin du Thouet (source : banque hydro, 2014)

Code station	Libellé de la station	Département	Hauteurs données disponibles	Débits données disponibles
L8102120	Le Thouet au Tallud	Deux-Sèvres	1985 - 2014	1985 - 2014
L8122111	Le Thouet à Parthenay [Passerelle Saint Jacques]	Deux-Sèvres	2006 - 2014	non disponible
L8122125	Le Thouet à Saint-Loup-Lamairé [Boussin]	Deux-Sèvres	2012 - 2014	2012 - 2014
L8122140	Le Thouet à Saint-Loup-Lamairé [Pont de Saint-Loup]	Deux-Sèvres	1992 - 2014	1992 - 2014
L8134020	Le Cébron à Saint-Loup-Lamairé [Puy Terrier]	Deux-Sèvres	1941 - 2014	1982 - 2014
L8134030	Le Cébron à Gourgé	Deux-Sèvres	1983 - 2014	1983 - 2014
L8142110	Le Thouet à Saint-Généroux	Deux-Sèvres	1972 - 2014	1972 - 2014
L8213010	Le Thouaret à Luzay	Deux-Sèvres	1970 - 2014	1971 - 2014
L8222110	Le Thouet à Missé	Deux-Sèvres	1991 - 2014	1992 - 2014
L8343010	L'Argenton à Massais	Deux-Sèvres	1969 - 2014	1969 - 2014
L8402120	Le Thouet à Saint-Martin-de-Sanzay [Moulin de Couché]	Deux-Sèvres	non disponible	non disponible
L8402130	Le Thouet à Montreuil-Bellay [Pont Napoléon]	Maine-et-Loire	2007 - 2014	2007 - 2014
L8402135	Le Thouet à Montreuil-Bellay [Saint Eloi]	Maine-et-Loire	2011 - 2014	2011 - 2014
L8503010	La Dive du Nord à Marnes	Deux-Sèvres	1972 - 2014	1969 - 2014
L8523010	Le canal de la Dive à Pouançay	Vienne	1971 - 2014	1967 - 2014
L8602120	Le Thouet à Chacé	Maine-et-Loire	2006 - 2014	2006 - 2014



Stations gérées par le SPC Vienne Charentes Atlantique (DREAL Poitou-Charentes)

- **Point nodal défini par le SDAGE**
 - Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) : 0,5 m³/s
 - Débit de Crise (DCR) : 0,2 m³/s
- 6 stations (en **vert** et **rouge**) utilisées comme indicateurs rivière pour la gestion de crise en période d'étiage

Débit des rivières

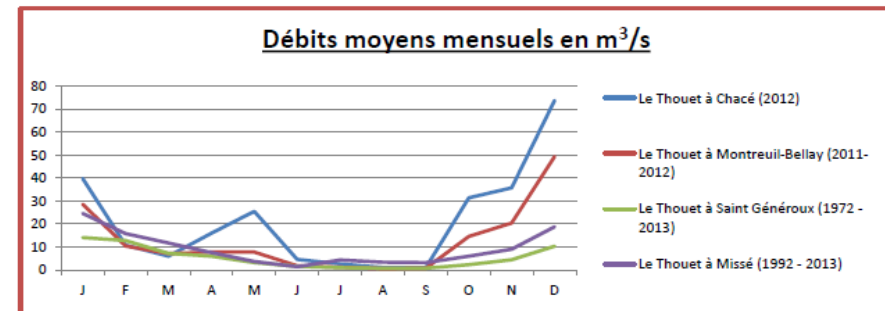
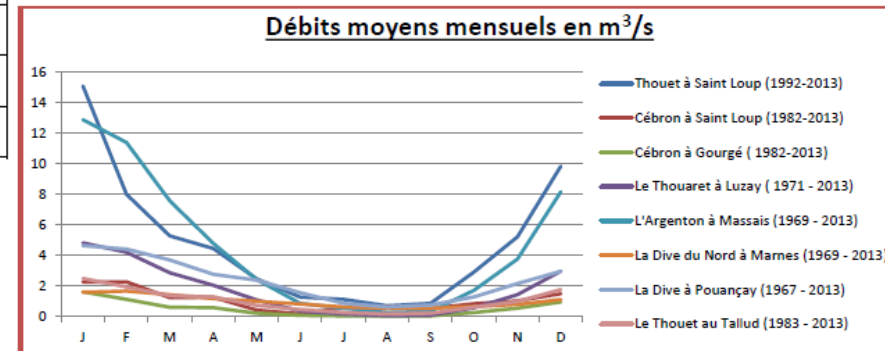
Tableau 22 : Débit moyen mensuel des rivières du bassin versant (source : Banque hydro, 2013)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	MODULE (en m ³ /s)
Thouet à Saint Loup (1992-2013)	15,1	8,01	5,28	4,45	2,46	1,26	1,11	0,69	0,85	2,9	5,22	9,84	4,80
Cébron à Saint Loup (1982-2013)	2,25	2,26	1,23	1,25	0,41	0,16	0,55	0,63	0,52	0,83	1,01	1,49	1,04
Cébron à Gourgé (1983 à 2013)	1,61	1,11	0,6	0,56	0,19	0,06	0,02	0,01	0,02	0,24	0,53	0,94	0,49
Le Thouaret à Luzay (1971 - 2013)	4,82	4,2	2,85	2,04	1,08	0,35	0,15	0,04	0,07	0,55	1,42	2,97	1,71
L'Argenton à Massais (1969 - 2013)	12,9	11,4	7,57	4,78	2,41	0,86	0,52	0,26	0,32	1,71	3,76	8,16	4,55
La Dive du Nord à Marnes (1969 - 2013)	1,58	1,66	1,42	1,16	0,98	0,81	0,61	0,51	0,53	0,63	0,78	1,1	0,98
La Dive à Pouançay (1967 - 2013)	4,63	4,41	3,69	2,76	2,37	1,55	0,85	0,61	0,73	1,28	2,15	2,96	2,33
Le Thouet au Tallud (1985 - 2013)	2,48	1,93	1,36	1,27	0,71	0,44	0,25	0,15	0,20	0,60	0,97	1,76	1,01
Le Thouet à Chacé (2012)	39,7	10,8	6,01	16	25,5	4,6	2,61	1,06	1,09	31,4	35,7	73,7	20,68
Le Thouet à Montreuil-Bellay (2011 à 2012)	28,5	10,3	7,14	7,78	7,80	1,81	1,17	0,62	0,72	14,61	20,4	49,3	12,51
Le Thouet à Saint Généroux (1972 - 2013)	14,1	12,8	7,18	6,02	3,22	1,57	0,98	0,74	0,72	2,31	4,45	10,3	5,36
Le Thouet à Missé (1992 - 2013)	24,6	15,8	11,7	7,52	3,72	1,41	4,34	3,39	3,24	5,98	9,04	18,8	9,11

Module : moyenne interannuelle des débits moyens annuels sur une longue période (= donnée de référence)

Nature du sol sur la partie amont du bassin favorise des écoulements brutaux et immédiats en période de pluies --> **Crues rapides**

Influence de la Loire en période de crues empêchant l'écoulement du Thouet



Débits caractéristiques en période d'étiage et de crue

	Chronique	BV drainé (en km ²)	MODULE (en m ³ /s)	Basses eaux			Haute eaux		
				VCN 3 (1/5)	VCN 10 (1/5)	QMNA 5	Qj 5	Qj 10	Qj 20
Thouet à Saint Loup L8122140	1992 - 2013	384	4,80	0,035	0,046	0,063	120	150	170
Cébron à Saint Loup L8134020	1982 - 2013	162	1,04	0,012	0,015	0,028	31	40	49
Le Thouaret à Luzay L8213010	1971 - 2013	308	1,71	0,002	0,002	0,003	41	51	61
L'Argenton à Massais L8343010	1969 - 2013	634	4,55	0,007	0,011	0,025	110	130	160
La Dive du Nord à Marnes L8503010	1969 - 2013	167	0,98	0,190	0,21	0,24	4,2	5,2	6,1
La Dive à Pouançay L8523010	1967 - 2013	785	2,33	0,140	0,160	0,330	13	16	19
Le Thouet au Tallud L8102120	1985 - 2013	85	1,01	0,008	0,013	0,051	17	20	23
Le Cébron à Gourgé L8134030	1983 - 2013	68	0,49	0,001	0,001	0,001	17	20	24
Le Thouet à Saint Généroux L8142110	1972 - 2013	701	5,36	0,097	0,130	0,2	130	170	200
Le Thouet à Missé L8222110	1992 - 2013	997	9,11	0,32	0,37	0,41	270	340	410

Étiages sévères sur le Thouet (faible soutien des nappes souterraines, sollicitation de la ressource, ...)

Peu soutenu par ses affluents qui subissent eux aussi des étiages sévères

Crues rapides

Débits de référence d'une crue :

Qj5 : débit journalier moyen de crue de période de retour quinquennale (la probabilité d'apparition sur une année est de 1/5)

Qj10 : fréquence décennale

Qj 20 : fréquence vicennale

Débits de référence en étiage :

QMNA5 : débit mensuel minimal annuel sur une année d'étiage de type quinquennale

VCN 10 : débit minimal mesuré sur 10 jours consécutifs, sur une année d'étiage de type quinquennale

VCN 3 : 3 jours consécutifs

Débites caractéristiques en période d'étiage et de crue

Assecs observés sur la période 2012 - 2013

Observatoire National Des Étiages (ONDE) :

- Réseau de connaissance sur les étiages
- Outil d'aide à la gestion des périodes de crise hydrologique
- En place depuis 2012
- ONEMA
- Comporte 36 points de suivis sur le bassin du Thouet

Cours d'eau les plus sensibles (2012-2013)

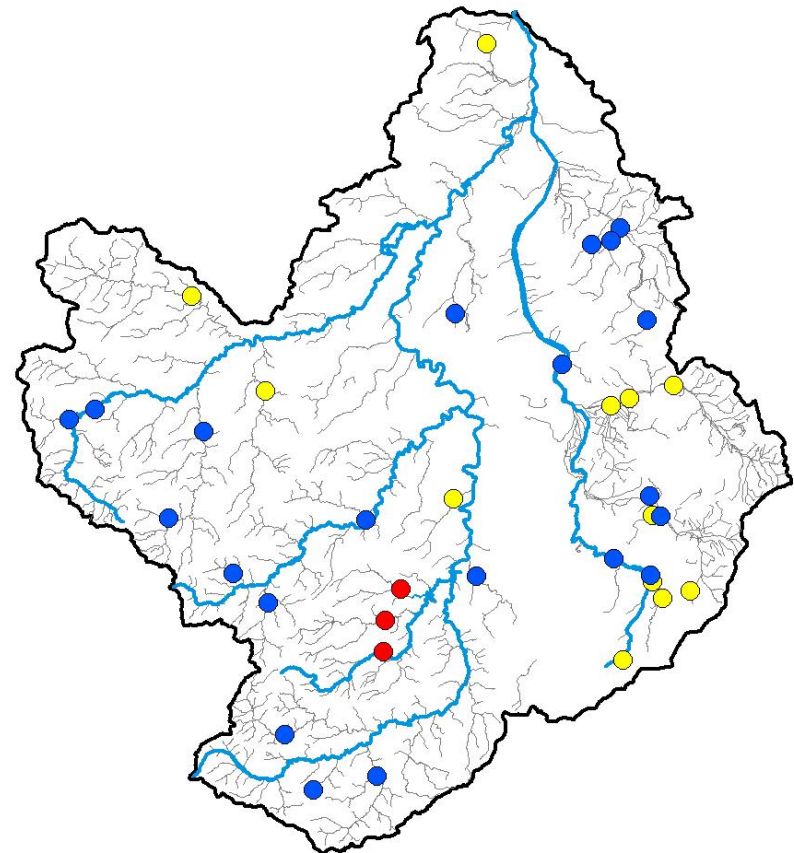
Cébron / Raconnière / Taconnière

L'Ouère / La Madoire

La Verrie

La Cendronne

La Dive / La Briande / Le Prespson / La Roche Bourreau



Observation d'assecs en 2012 et 2013

● Assecs observés en 2012 et 2013

● Assecs observés en 2012 ou 2013

● Aucun assec observé

Débit des rivières à l'étiage

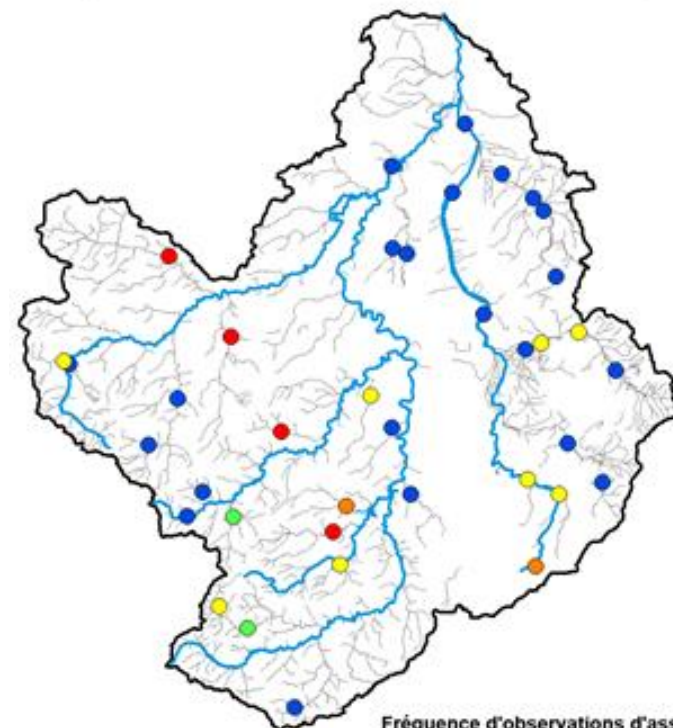
Débits caractéristiques en période d'étiage et de crue

Avant la mise en place de l'ONDE

Réseau Départemental d'Observation des Écoulements (RDOE) Réseau d'Observation des Crises d'Assecs (ROCA)

- Connaissance et suivi des conditions d'écoulement
- Évaluer l'intensité des étiages
- Données sur la période 2002-2011
- ONEMA
- Comporte 38 points de suivis sur le bassin du Thouet
- Écoulement : satisfaisant / visible / faible / non visible / assec

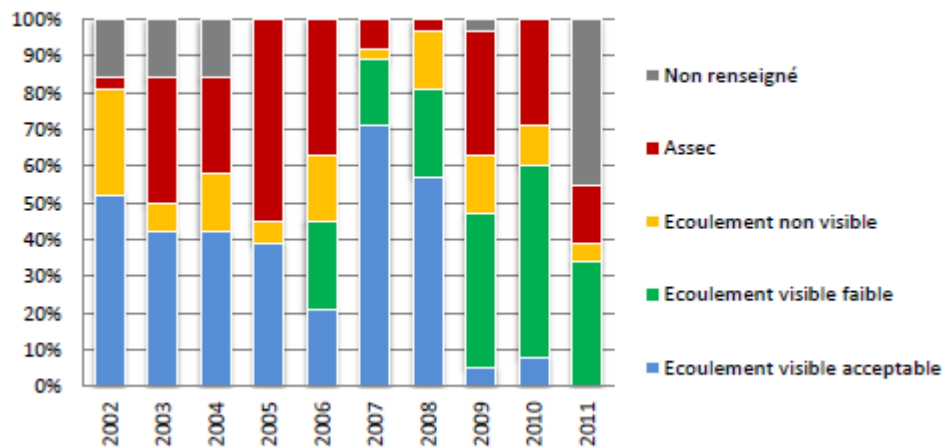
Nombre d'années avec au moins un assec sur 10 ans



Fréquence d'observations d'assec (2002 - 2011)

- > 8 années sur 10
- de 6 à 7 années sur 10
- de 4 à 5 années sur 10
- de 2 à 3 années sur 10
- < 2 années sur 10

Suivi des écoulements en période d'étiage - RDOE



Cours d'eau les plus sensibles (2002-2011)

L'Ouère / Madoire
La Gâtine
Raconnière / Taconnière
Dive du Nord

Piézométrie

4. État initial provisoire - thématique « quantité »

Piézomètres permettant de suivre les aquifères suivants :

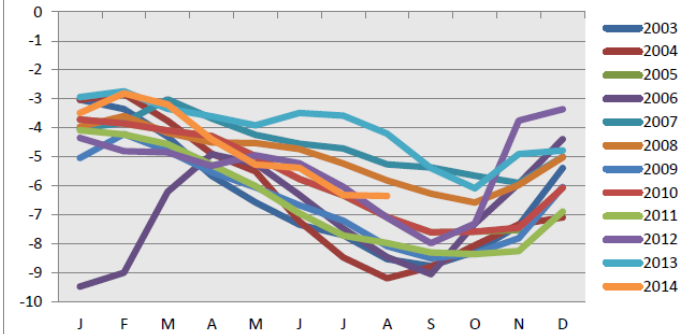
- Le Jurassique supérieur (Cuhon et Guesnes)
- Le Dogger (Thénezay, Oiron, Assais-les-Jumeaux)
- Absence de suivis sur les autres aquifères (Cénomaniens, nappes locales)

Pas d'évolution significative sur le long terme

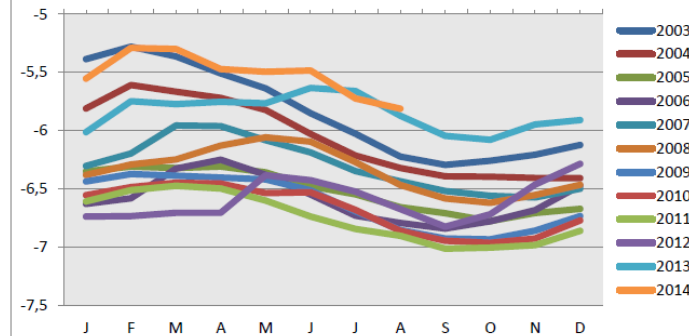
Battements annuels des nappes de l'ordre de 10 m

Sauf Guesnes : 2 m --> proche de la rivière

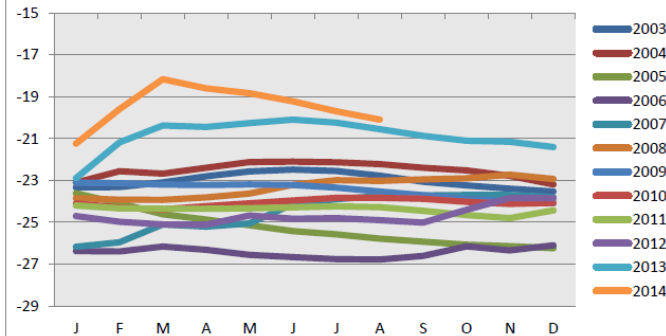
Évolution moyenne du piézomètre de Cuhon 2 entre 2003 et 2014
(nappe du jurassique supérieur)



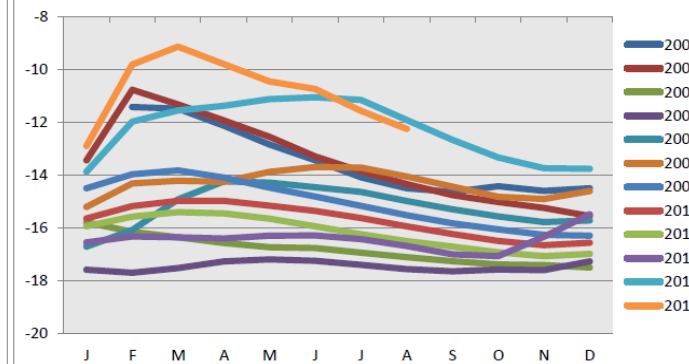
Évolution moyenne du piézomètre de Guesnes entre 2003 et 2014
(nappe du jurassique supérieur)



Évolution moyenne du piézomètre de la Moinie entre 2003 et 2014
(nappe du dogger)



Évolution moyenne du piézomètre d'Oiron entre 2003 et 2014
(nappe du dogger)



Arrêtés cadres « sécheresse » :

- Arrêté du 27 mars 2014 pour le bassin de la Dive du Nord

N°	Zone d'alerte	Site de référence	Niveau 1 Alerte Printemps	Niveau 1 Alerte Été	Niveau 2 Alerte renforcée	Niveau 3 Coupure Printemps	Niveau 3 Coupure Été	Niveau 4 Crise
			Réduction de 30 % des volumes hebdomadaires attribués aux irrigants	Réduction de 30 % des volumes hebdomadaires attribués aux irrigants	Réduction de 50 % des volumes hebdomadaires attribués aux irrigants	Interdiction totale des usages agricoles	Interdiction totale des usages agricoles	Interdiction totale des usages agricoles et non prioritaires
4	DIVE DU NORD	Pouançay	1800 L/s	900 L/s	800 L/s	1000 L/s	500 L/s	200 L/s à Montreuil – Bellay (Point nodal du SDAGE)
4	DIVE DU NORD	Marnes	700 L/s	650 L/s	500 L/s	400 L/s	200 L/s	

- Arrêté du 2 avril 2014 pour les bassin Thouet-Thouaret-Argenton

N°	Zone d'alerte	Site de référence	Niveau 1 Alerte Printemps	Niveau 1 Alerte Été	Niveau 2 Alerte renforcée	Niveau 3 Coupure Printemps	Niveau 3 Coupure Été	Niveau 4 Crise
			Mise en place de mesures d'autogestion par les irrigants	Mise en place de mesures d'autogestion par les irrigants	Interdiction des prélèvements d'irrigation agricole de 10h à 20h	Interdiction totale des usages agricoles	Interdiction totale des usages agricoles	Interdiction totale des usages agricoles et non prioritaires
TTA 1	ARGENTON	Massais (79)	500 L/s	240 L/s	160 L/s	240 L/s	80 L/s	200 L/s à Montreuil – Bellay (Point nodal du SDAGE)
TTA 2a	THOUET AMONT	Saint-Loup-Lamairé (79)	360 L/s	180 L/s	120 L/s	180 L/s	60 L/s	
TTA 2c	THOUET AVAL	Montreuil-Bellay (49)	1800 L/s	900 L/s	600 L/s	900 L/s	300 L/s	
TTA 3	THOUARET	Luzay (79)	180 L/s	90 L/s	60 L/s	90 L/s	30 L/s	

Le franchissement de ces seuils entraîne la mise en place d'arrêté au cours de l'année

Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

- Intégralité du bassin du Thouet en ZRE
- Se caractérise par un déséquilibre durable entre la ressource disponible et les besoins en eau des usages et des milieux
- Entraîne une réglementation renforcée

Définition des volumes maximums prélevables

- Notifiés par le préfet le 16 mai 2012

Précise que les volumes pourront être révisés au regard de l'acquisition de nouvelles connaissances par le SAGE sur :

- l'investigation approfondie des plans d'eau et de leur incidence
- L'interférence possible entre nappes captives et superficielles sur le bassin de la Dive du Nord
- L'exigence d'une répartition équilibrée de la contribution et/ou l'effort de chaque sous bassin sur la base de la détermination de débits d'objectifs complémentaires en corrélation avec le DOE fixé par le SDAGE

Tableau 27 : Volumes prélevables sur le bassin du Thouet notifiés par le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 16 mai 2012 (source : DDT79, 2012)

Bassin	Sous-Bassin	Volume AEP annuel (m3)	Volume Irrigation (m3) prélèvements dans le milieu naturel hors retenues collinaires		Volume industriel annuel (m3)
			Printemps (avril-juin)	Eté (juillet-septembre)	
Thouet	Argenton (nappes libres et rivières en 79 et 49)	-	770 000	90 000	4 000
	Thouaret (nappes libres et rivières en 79)	-	175 000	0	4 000
	Thouet amont (nappes libres et rivières en 79)	350 000	451 200	62 000	22 000
	Thouet aval (nappes libres et rivières en 49)	650 000	775 000		-
	Thouet réalimenté en 79	8 000 000	500 000	3 000 000	-
	Dive du Nord (nappes libres et rivières en 79, 49 et 86)	5 300 000	3 000 000		350 000
	Dive du Nord (nappe captive en 86)	-	3 366 000		-
Total bassin du Thouet		14 300 000	12 189 200		380 000

Mise en place d'Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC)

- Structure en charge de la gestion et la répartition des volumes d'eau à usage agricole

2 OUGC sur le bassin du Thouet:

- Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes sur les bassins Thouet-Thouaret-Argenton (arrêté du 17 décembre 2013)
- Chambre d'Agriculture de la Vienne sur le bassin de la Dive du Nord (arrêté 19 décembre 2013)

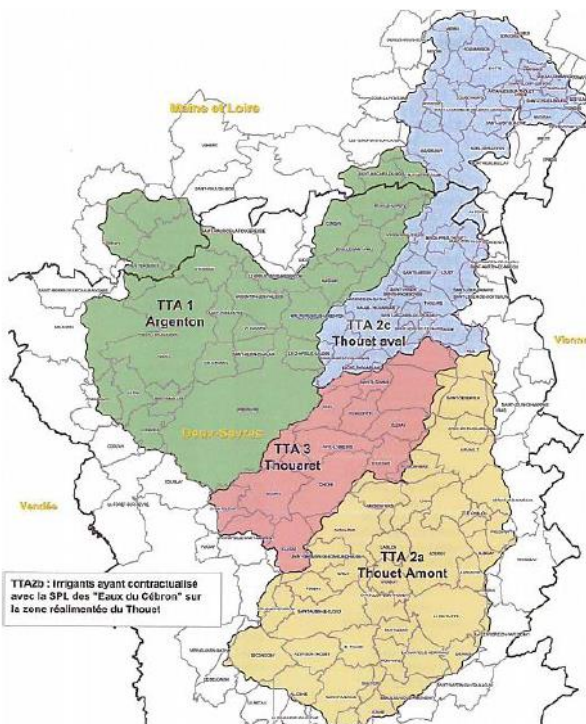


Figure 41 : Périmètre de l'OUGC du sous-bassin du Thouet amont, du Thouaret et de l'Argenton (source : DDT79, 2013)

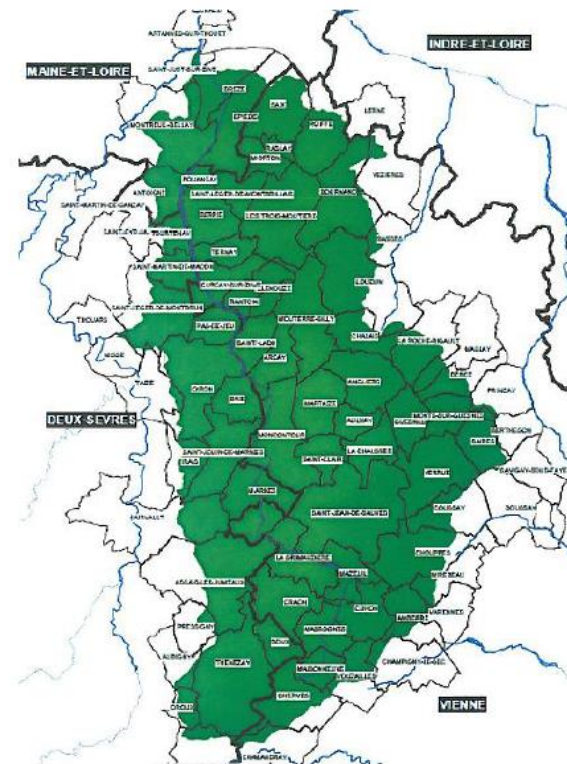


Figure 40 : Périmètre de l'OUGC du sous-bassin de la Dive du nord (source : DDT86, 2013)

« Les plans d'eau désignent une étendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable. Ils peuvent posséder des caractéristiques de stratification thermique (définition du Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau, 2005). »

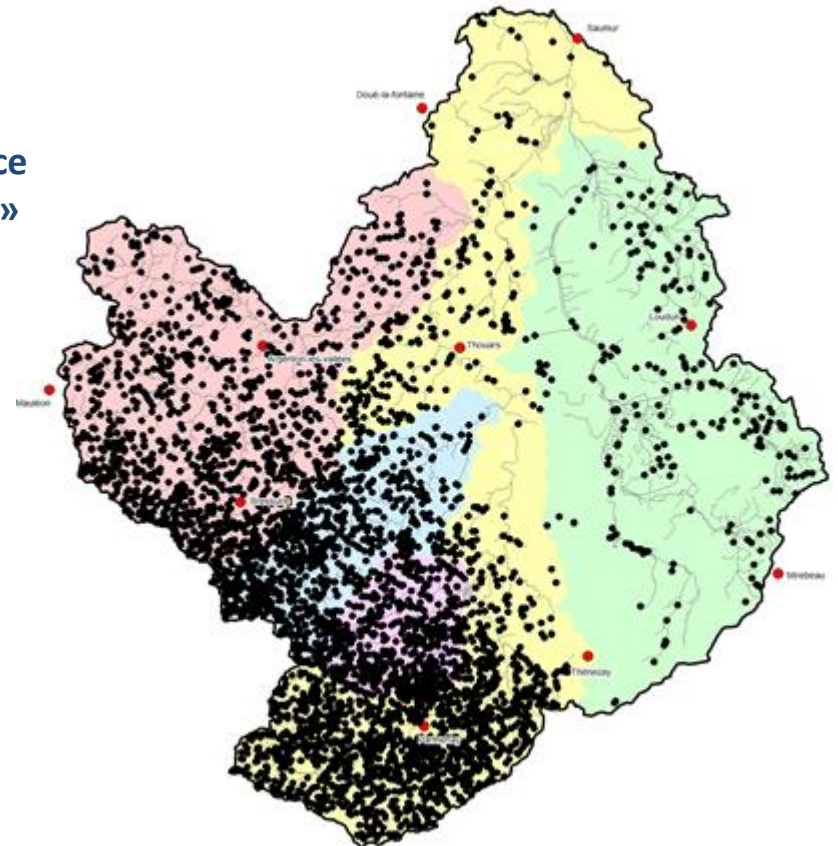
Le terme de plan d'eau recouvre un certain nombre de situations communément appelées lacs, retenues, étangs, gravières, carrières, mares, ...

Étude en cours « AMO visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »

Travail bibliographique permettant aux membres de la CLE d'avoir les outils pour identifier les plans d'eau les plus impactants (qualité, quantité) sur le bassin

Travail validé par le Bureau de la CLE le 10/03/2015

Présentation en CLE le 15/04/2015



Alimentation en eau potable

- 26 captages AEP sur le bassin (remarque SEVT ajout de 6 captages non pris en compte)
- Principales structures :
SPL du Cébron / SEVT / SIVEER / SVL / Agglo de Saumur / SMEG

Tableau 28 : Volumes prélevés par captage AEP (sources : ARS Poitou-Charentes et Pays de la Loire, Syndicats d'eau potable et délégataire)

Département	Captage AEP	Organisme gestionnaire	Commune d'implantation	Volume 2011 (m3)	Volume 2012 (m3)	Volume 2013 (m3)
79	Source Cadorie	SMEG	Allonne	296 307	392 010	343 996
	Captage du Cébron	SPL des eaux du Cébron	Louin	6 300 000	5 718 820	5 694 910
	Sources de Seneuil	Syndicat des Eaux du Val du Thouet	Le Chillou	908 027	870 890	917 821
	Forage F1 Lutineaux	Syndicat des Eaux du Val du Thouet	St Jouin de Marnes	418 816	444 935	449 140
	Forage F3 Lutineaux			625 259	678 170	384 110
	Forage F4 Lutineaux			626 485	671 600	683 850
	Forage Ligaine 1	Syndicat du Val de Loire (délégation SEVT)	Taizé	500 402	442 341	330 000
	Forage Ligaine 2			505 659	688 819	500 000
	Forage F2 Les Grands Champs	Syndicat des Eaux du Val du Thouet	Pas de Jeu	233 680	256 320	267 570
	Forage F3 Les Grands Champs			257 421	271 560	375 639
Forage F5 Les Grands Champs	331 183			362 445	369 540	
49	Puits La Fontaine Bourreau	Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement	Montreuil-Bellay	601 986	630 276	
86	Forage F9 La Nouette	SIVEER	Angliers		/	
	Forage F4 Les Prés Cordeliers	SIVEER	Guesnes	1 055 968	1 065 965	
	Forage F5 Les Grands Champs	SIVEER	Guesnes		/	
	Forage F2 La Coupe aux Dames	SIVEER	Guesnes		/	
	Forage F2 (La Grimaudière)	SIVEER	La Grimaudière		/	
	Source de la Fontaine de Son	SIVEER	Saint Léger de Montbrillais	318 042	248 591	
	Forage de la Fontaine de Son			130 541	83 146	
	Forage Prepson 1	SIVEER	Chouppes	76 343	81 608	
	Forage Prepson 2		Chouppes	54 577	55 681	
	Forage Montgautron	SIVEER	Chouppes	89 725	88 955	
	Forage Petit Neuville	SIVEER	Chouppes	154 101	179 424	
	Forage Les Champs Noirs	SIVEER	Cuhon	108 197	120 110	
Forage Sous le Parc	SIVEER	Cuhon	207 622	223 410		
	Forage Le Parc	SIVEER	Cuhon		Non connecté	

Tableau 29 : Répartition des prélèvements AEP (source : SMVT, 2014)

Masse d'eau	Masses d'eau souterraines				Masses d'eau superficielles		
	FRGG065	FRGG072	FRGG122	FRGG067	FRGL140	FRGR0437	FRGR2115
Intitulé	Calcaires et marnes du Dogger	Calcaires et marnes du jurassique supérieur	Sables et grès libres du Cénomanién	Calcaires à silex captifs du Dogger	Retenue du Cébron	Le Thouet et ses affluents de la Source jusqu'au Tallud	La Petite Maine de la source jusqu'à la confluence avec la Dive du Nord
Captages concernés	Sources de Seneuil, Lutineaux, Ligaine, Grands champs	Champs noirs, sous le parc	Prés cordeliers, Fontaine de Son, Prepson, Montgautron, Petit Neuville	Fontaine Bourreau	Captage du Cébron	Source de la Cadorie	Source de la Fontaine de Son
2011 (en m3)	4 406 932	315 819	1 561 255	601 986	6 300 000	296 307	318 042
2012 (en m3)	4 687 080	343 520	1 554 779	630 276	5 718 820	392 010	248 591

Prélèvements en 2012 :

- 42,5 % retenue du Cébron
- 39,5 % dans les nappes du Dogger
- 11 % dans les sables et grès du Cénomanién

**53 % des volumes prélevés en nappe souterraines
47 % des volumes dans les ressources de surface**

Irrigation

- Données 2008-2011 (AELB)
- Prélèvements annuels pour l'irrigation en moyenne = 11,9Mm³

Tableau 30 : Volumes prélevés pour l'irrigation entre 2008 et 2011 (source : AELB, 2011)

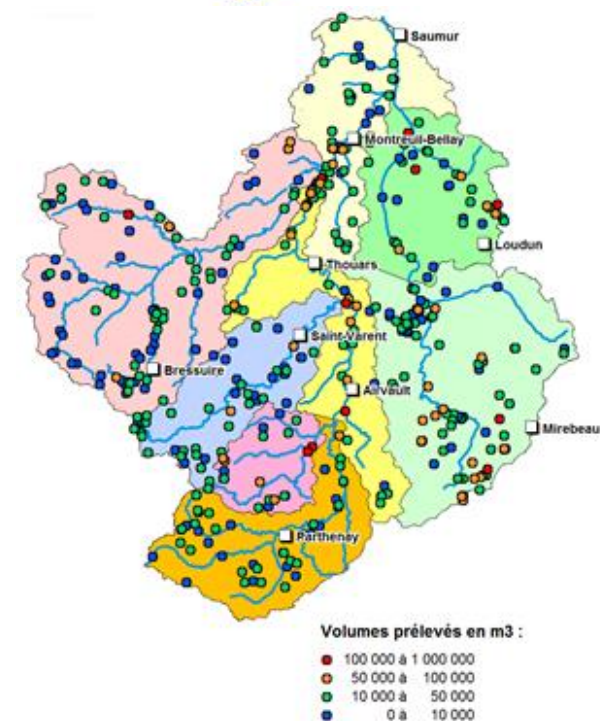
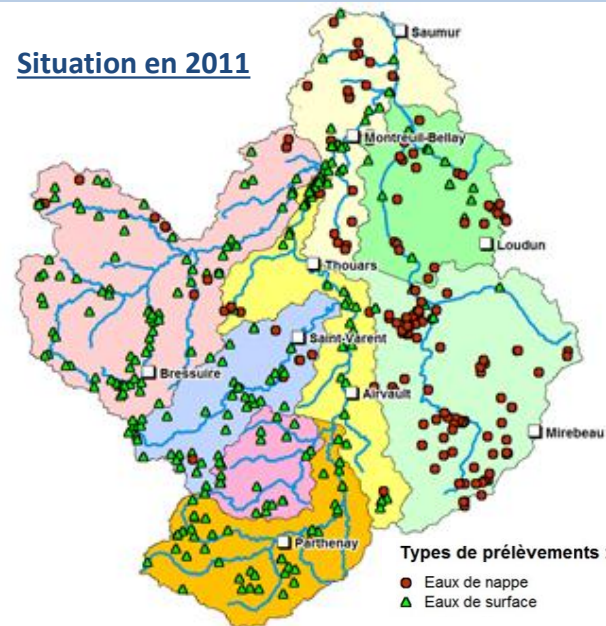
	2008	2009	2010	2011
Nombre de compteur	616	586	572	459
Volume prélevé dans les eaux de surface	5 436 712 m ³	7 511 417 m ³	7 494 211 m ³	6 556 069 m ³
Volume prélevé dans les eaux souterraines	3 817 700 m ³	5 662 514 m ³	5 657 225 m ³	5 428 459 m ³
TOTAL	9 254 412 m³	13 173 931 m³	13 151 436 m³	11 984 528 m³

- Ouest du BV : prélèvement en eaux superficielles
- Est du BV : prélèvements en eaux souterraines
- Eaux superficielles = 55% / Eaux souterraines = 45%

Tableau 31 : Volumes d'eau pour l'irrigation en 2011 (source : SMVT, 2014)

Volumes d'eau pour l'irrigation en 2011 (m3)	Eaux de surface	Eaux de nappe	Total
Argenton	1 041 194	637 347	1 678 541
Cébron	750 523	0	750 523
Thouaret	742 570	190 505	933 075
Thouet amont jusqu'au Cébron	698 176	47 976	746 152
Thouet du Cébron jusqu'au 49	2 587 174	234 439	2 821 613
Thouet aval - Gravelle - Losse - Douet	345 648	615 526	961 174
Dive amont - Prepson - Briande	147 318	2 597 969	2 745 287
Dive aval - Petite Maine	243 466	1 104 697	1 348 163
TOTAL	6 556 069	5 428 459	11 984 528

Situation en 2011



Industrie

- Données Agence de l'eau
- 13 industries redevables à l'AELB
 - ✓ 6 en Maine-et-Loire
 - ✓ 5 en Deux-Sèvres
 - ✓ 2 en Vienne
- 83 % des industries issues du secteur agroalimentaires
- Préleveurs les plus importants (2011) :
 - ✓ Anett : 149 160 m³/an dans le Thouet
 - ✓ Coopérative des producteurs : 141 809 m³/an en nappe profonde
 - ✓ Ciment Calcia : 93 065 m³/an sur une source

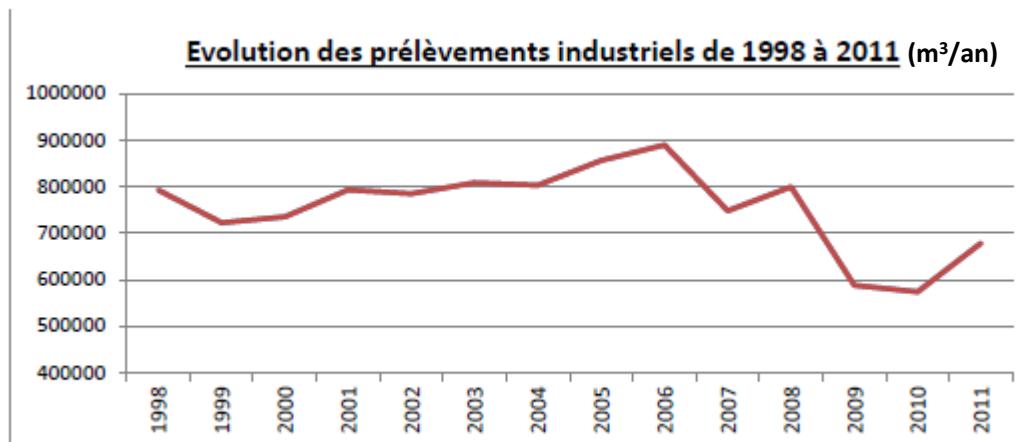
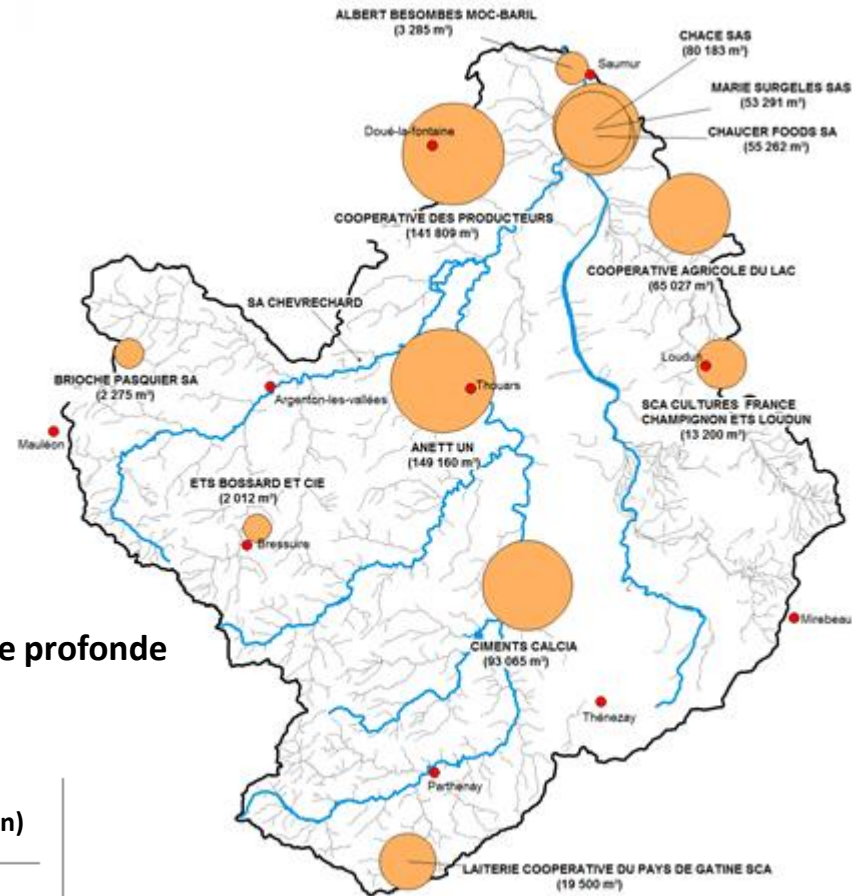


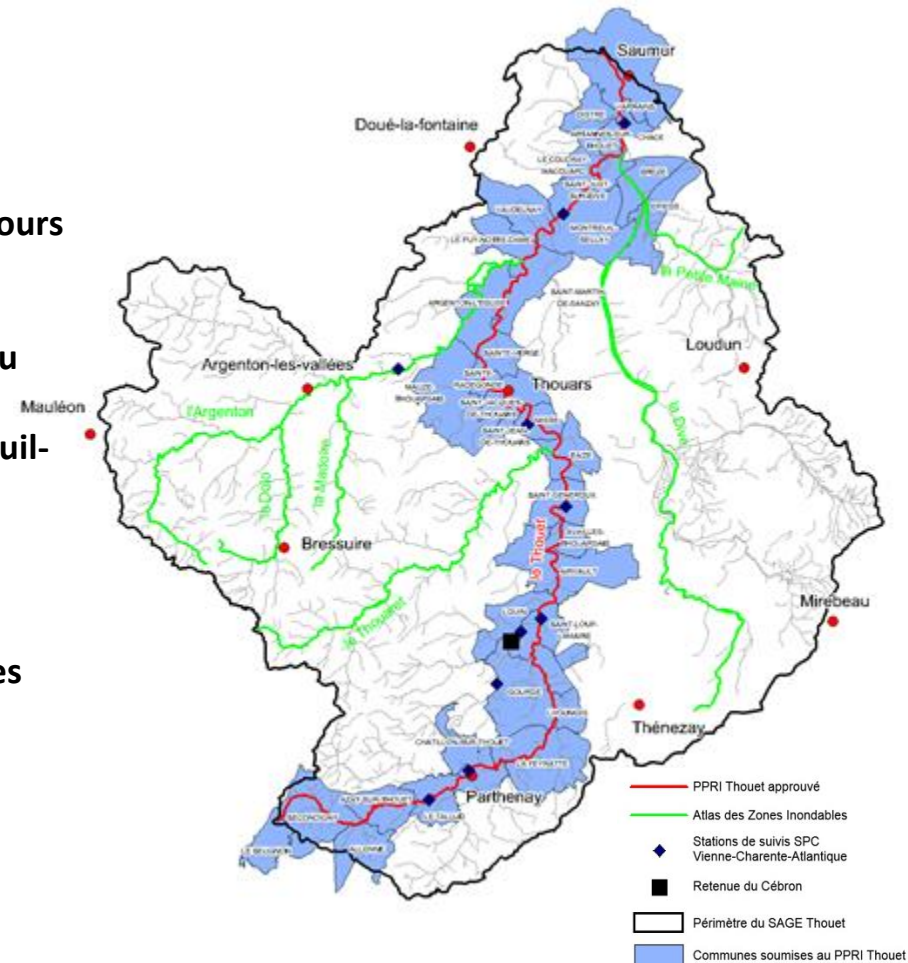
Figure 44 : Evolution des prélèvements industriels de 1998 à 2011 (source : AELB, 2011)

Répartition des prélèvements :

- 67 % en eaux superficielles
- 33 % en eaux souterraines

Inondation

- Nature de socle cristallin à l'amont du bassin fait que les cours d'eau réagissent de manière rapide aux précipitations
- Communes principales impactées par les débordements du Thouet :
 - Parthenay / Saint-Loup-Lamairé / Thouars / Montreuil-Bellay / Saint-Just-sur-Dive / Saumur
- Retenue du Cébron identifiée comme risque majeur de rupture de digue dans le dossier départemental des risques majeurs 79
- PPRI du Thouet
- Atlas zones inondables : Thouaret / Argenton / Dolo / Madoire / Dive / Petite Maine



Surveillance et prévisions des crues

- Arrêté du 4 juin 2013 définit l'organisation mise en place en matière de prévisions des crues
- SPC Vienne-Charente-Atlantique (DREAL PC) -> 10 stations de suivis

Inondation

- Crues historiques du Thouet connues :

Tableau 34 : Dates et hauteurs des crues historiques connues sur les stations du Thouet

Stations suivis SPC Vienne-Charente-Atlantique	Cours d'eau	Date de crue historique	Hauteur de crue (m)
Le Tallud (La Pêchellerie)	Thouet	5 janvier 1961	2.98
		16 décembre 2011	2.88
		13 février 2014	2.62
Parthenay (Saint-Jacques)	Thouet	5 janvier 1961	5.35
		16 décembre 2011	4.20
		13 février 2014	3.29
Saint-Loup-Lamairé (Pont)	Thouet	5 janvier 1961	5.28
		22 janvier 1995	3.92
		5 janvier 2001	3.88
Saint-Généroux	Thouet	22 janvier 1995	4.38
		16 décembre 2011	3.60
		14 février 2014	3.06
Missé	Thouet	5 janvier 1961	5.42
		23 janvier 1995	4.75
		17 décembre 2011	4.36
Montreuil-Bellay (Pont Napoléon)	Thouet	14 février 2014	1.88
		17 décembre 2011	1.72
		2 février 2013	1.39
Chacé (Pont)	Thouet	10 avril 1983	5.20
		14 février 2014	4.35
		18 janvier 2004	4.20

Crue de janvier 1961 correspond à une crue historique connue sur la quasi-totalité du Thouet

- Période de retour 50 ou 60 ans sur la partie amont
- Période de retour 40 ans sur la partie aval de Gourgé

Ordre du jour

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial
2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet
3. État des masses d'eau DCE
4. Données sur le volet « quantité » de l'état initial
5. **Consultation projet SDAGE 2016 - 2021**

SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021

- **Projet de SDAGE adopté par le Comité de bassin du 2 octobre 2014**
 - ✓ soumis à la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015
 - ✓ soumis à la consultation des assemblées (SAGE) du 19 décembre 2014 au 18 avril 2015

Documents consultables : www.eau-loire-bretagne.fr et sur <http://www.prenons-soin-de-leau.fr>



Consultation du public sur l'eau

L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015